Ministère des Finances Canada | Department of Finance Canada

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES

1991

FINANCE - TREASURY BOARD
LIBRARY — REC'D.
APR 6 1992
FINANCES CONSEIL DU TRÉSOR
BIBLIOTHÈQUE — REÇU

Canada

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES

1991

AVANT-PROPOS

Le présent rapport passe en revue les opérations effectuées en 1991 par les institutions nées des accords de Bretton Woods : le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale, qui comprend la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI) et l'Agence de garantie multilatérale des investissements (AGMI).

Le FMI (le «Fonds») et la BIRD («la Banque») ont été créés en 1944 lors de la Conférence de Bretton Woods. La participation du Canada à ces institutions fut autorisée en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods de 1945. La SFI a été fondée en 1956 à titre de filiale de la BIRD en vertu de statuts distincts. La participation du Canada à l'IDA fut autorisée en vertu de la Loi sur l'Association internationale de développement de 1960. En 1985, les textes législatifs relatifs aux trois institutions ont été réunis en une seule loi, soit la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.

La quatrième institution de la Banque mondiale, l'Agence de garantie multilatérale des investissements (AGMI), a débuté ses activités en 1988. Le Canada a ratifié la convention visant la création de l'AGMI en octobre 1987. La participation du Canada à l'AGMI fut autorisée en vertu d'une modification de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.

Le Fonds monétaire international met à la disposition de ses membres un mécanisme de consultation et de collaboration internationales dans le domaine monétaire et sur des questions de balance des paiements et d'opérations de change, y compris l'élimination des restrictions de change sur les paiements courants. Le financement de ses opérations est habituellement assuré par des souscriptions, ou «quotes-parts», versées par les pays membres. Ces quotes-parts tendent à refléter l'importance relative des pays membres dans l'économie mondiale. La principale fonction de la BIRD et de l'IDA consiste à octroyer des prêts et des crédits aux pays en développement afin qu'ils puissent financer des projets et des programmes de réforme

de la politique économique contribuant à leur essor économique. La Banque tire la majeure partie de ses ressources financières de la vente d'obligations sur les marchés financiers privés. Pour sa part, l'IDA s'adresse surtout aux gouvernements pour obtenir des avances exemptes d'intérêt qui lui permettent d'accorder des prêts à des conditions avantageuses. La SFI complète les activités de la Banque et de l'IDA du fait qu'elle investit et favorise les investissements aux conditions du marché dans des entreprises privées productives des pays membres en développement. La principale fonction de l'AGMI est de promouvoir les placements privés dans les pays en développement en offrant des garanties contre les risques non commerciaux. L'adhésion au Fonds est une condition préalable à l'adhésion à la Banque, et il faut être membre de cette dernière pour pouvoir adhérer à l'IDA, à la SFI et à l'AGMI.

Les chiffres mentionnés dans la partie consacrée au Fonds sont exprimés en droits de tirage spéciaux (DTS), lesquels sont l'unité de compte de toutes les transactions du FMI. La valeur du DTS est calculée en fonction d'un «panier» de cinq monnaies principales affectées de coefficients de pondération (le dollar américain, le mark allemand, le yen japonais, la livre sterling et le franc français) et elle reflète en tout temps les taux de change courants de ces devises. En 1991, la valeur du DTS a varié entre 1,31 et 1,44 dollar américain.

On trouvera des renseignements détaillés au sujet des politiques et des activités du FMI ainsi que de l'évolution de la situation financière et économique mondiale dans les publications suivantes du Fonds : Statistiques financières internationales, Rapport annuel sur les arrangements et les restrictions à l'égard du change, Rapport annuel du Conseil d'administration et Perspectives de l'économie mondiale.

Sauf indication contraire, les chiffres mentionnés dans la partie consacrée au Groupe de la Banque mondiale sont exprimés en dollars américains courants. Des renseignements détaillés au sujet des politiques et des activités du Groupe de la Banque mondiale sont contenus dans le Rapport annuel de la Banque mondiale et de la Société

financière internationale. Des renseignements au sujet de l'impact de l'évolution de la situation financière et économique mondiale dans les pays en développement sont contenus dans le Rapport annuel sur le développement dans le monde publié par la Banque mondiale.

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Le Fonds monétaire international a pour mandat de promouvoir le fonctionnement harmonieux du système monétaire international afin d'encourager le commerce international et les mouvements de capitaux, contribuant ainsi au maintien de taux élevés de croissance économique soutenable et de hauts niveaux d'emplois, ainsi qu'à la mise en valeur des ressources productives des pays membres. Conformément à ces objectifs généraux, le Fonds s'emploie à promouvoir l'ordre et la stabilité dans le domaine des taux de change, à favoriser l'établissement d'un système multilatéral de règlement des transactions courantes entre les membres et à éliminer les restrictions de change qui entravent le commerce mondial. En conséquence, le FMI offre une aide financière à court et à moyen termes aux pays membres qui éprouvent des difficultés de balance des paiements, indépendamment de leur niveau de développement économique, afin de leur permettre de corriger des déséquilibres temporaires en perturbant le moins possible le système monétaire international. Le Fonds offre également une aide économique et technique aux pays membres qui en font la demande. À la fin de 1991, 156 pays étaient membres du FMI.

À titre d'économie ouverte qui a toujours été tributaire du commerce extérieur et du flux de financement, le Canada a tout intérêt à ce que le système monétaire international soit ouvert et stable. En sa qualité de pays membre du FMI, le Canada peut promouvoir un système financier stable à l'échelle mondiale et favoriser, dès le début, un rajustement méthodique des politiques dans les pays aux prises avec un déséquilibre insoutenable des paiements extérieurs. Ce sont les objectifs que le Canada a toujours appuyés et qui influencent encore les politiques canadiennes à l'égard du Fonds.

La conjoncture économique internationale

Le rythme de l'activité économique s'est ralenti en 1991, le taux estimé[1] de croissance mondiale passant à 0,9 p. 100, soit une baisse par rapport à 3,3 p. 100 en 1989 et à 2,2 p. 100 en 1990. Parmi les pays industrialisés, la croissance réelle est passée à environ 1,3 p. 100 en 1991, en baisse comparativement à 3,3 p. 100 en 1989 et à 2,6 p. 100 en 1990. Plusieurs des principaux pays industrialisés, y compris les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada, lesquels ont connu une récession, n'ont pas affiché une reprise aussi vigoureuse que prévu. Dans l'intervalle, le rythme de croissance élevé observé au Japon et en Allemagne a ralenti au cours de la deuxième moitié de l'année.

En 1991, une contraction notable de l'activité économique dans les pays de l'Europe de l'Est et dans les républiques de l'ancienne Union soviétique a contribué à l'établissement d'un taux de croissance global négatif dans ces pays en développement. La baisse de production qu'ils connaissent est la conséquence des politiques antérieures, du freinage des échanges entre les anciens membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et, dans certains pays d'Europe de l'Est, des rajustements liés aux premières étapes d'une réforme économique radicale. En outre, le Moyen-Orient a vu sa production diminuée considérablement, en raison essentiellement des effets de la guerre du golfe Persique sur l'infrastructure économique.

En 1991, la croissance du volume du commerce mondial a ralenti considérablement, pour atteindre un taux estimé de 0,6 p. 100, comparativement au taux de 6,9 p. 100 enregistré en 1989 et de 4,3 p. 100 en 1990. Ce ralentissement est attribuable à deux principaux facteurs. Premièrement, la dislocation des échanges entre les anciens membres du CAEM a entraîné un amenuisement du volume du commerce

---

1 Les données complètes relatives à 1991 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent document. Les estimations sont fondées sur un document publié par le FMI, intitulé "Les Perspectives de l'économie mondiale" (octobre 1991).

en Europe de l'Est et dans l'ancienne Union soviétique. Deuxièmement, le ralentissement de la croissance enregistré dans les principaux pays industrialisés a donné lieu à un affaiblissement de la croissance des échanges. Le taux rendement de la croissance du commerce mondial en 1991 fait grand contraste avec celui observé ces dernières années, lorsqu'il dépassait régulièrement le taux de croissance économique mondiale.

En 1991, le déficit cumulatif du compte courant des pays industrialisés a diminué, notamment en raison des transferts liés à la guerre et effectués entre les pays du Moyen-Orient. Les effets positifs des termes de l'échange, découlant des chutes des prix des produits pétroliers et non pétroliers, ont également contribué à améliorer le compte courant des États industrialisés. Pour ce qui est des pays en développement, les transferts ainsi que les effets négatifs des termes de l'échange ont fait augmenter le déficit de leur compte courant. La détérioration des comptes extérieurs a surtout touché le Moyen-Orient; par opposition au surplus qu'elle avait enregistré en 1989 et 1990, cette région a affiché un déficit en 1991.

Au ralentissement de l'activité économique tant des pays industrialisés que des pays en développement s'est ajouté un fléchissement de l'inflation des prix à la consommation. Ainsi, dans les pays industrialisés, l'inflation est passée de 4,9 p. 100 en 1990 à 4,5 p. 100 en 1991. Cependant, les pressions inflationnistes sont demeurées fortes dans certains pays, notamment en Allemagne. Les pays en développement ont connu une chute encore plus notable de leur taux d'inflation, lequel est tombé d'un niveau toutefois beaucoup plus élevé. En moyenne, le taux d'inflation des prix à la consommation est passé de 91 p. 100 en 1990 à 59 p. 100 en 1991. Toutefois, dans ce dernier cas, ce pourcentage global cache des différences régionales importantes, l'hémisphère occidental (soit l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale) affichant des taux d'inflation plus bas et les économies de l'Europe de l'Est connaissant des hausses considérables de leur inflation.

Bien qu'il y ait eu des variations considérables du taux de change en raison d'un certain nombre de facteurs, dont les écarts des taux d'intérêt existants entre les économies industrielles, les taux de change ont fluctué, en général, relativement peu pendant la période allant du début à la fin de 1991. Le yen japonais, grande exception, s'est apprécié vis-à-vis des principales devises, reflétant l'évolution des comptes des opérations avec l'étranger: le dollar américain se transigeait à 125 yen à la fin de l'année, comparativement à 136 au début de l'année. En fin d'année, le dollar valait 1,52 marks allemands, en faible hausse par rapport au niveau de 1,50 enregistré en début d'année. Cependant, le ratio dollar-mark allemand a connu des variations notables au cours de l'année, atteignant un sommet de 1,83 en juillet.

Les ressources du Fonds

Le FMI tire principalement ses ressources de ses membres et elles sont fondées sur un système de quotes-parts qui tient compte de l'importance économique relative de chaque pays. Les quotes-parts déterminent en grande partie la composition du Conseil d'administration, lequel est chargé de l'administration quotidienne du Fonds, ainsi que la composition du Comité intérimaire ministériel qui assure l'orientation des politiques, et dont les membres sont choisis en fonction de ceux du Conseil d'administration. Les quotes-parts déterminent aussi à la fois l'obligation de consentir des prêts au Fonds et le droit d'effectuer des tirages sur les ressources financières du FMI à des fins de balance des paiements. Les quotes-parts des pays membres servent également de base d'allocation des nouvelles émissions de DTS.[2]

---

2. Les DTS, ou droits de tirage spéciaux, sont des instruments de réserve créés par le FMI qui peuvent servir à régler les créances entre pays membres du Fonds. De nouveaux DTS ne peuvent être émis que par décision du Conseil des gouverneurs.

Les pays membres qui cherchent à obtenir une aide financière à même le Compte des ressources générales du Fonds pour corriger des déséquilibres de balance des paiements peuvent recourir à la «tranche de réserve» et aux quatre «tranches de crédit» ordinaires qui représentent chacune 25 p. 100 de leur quote-part. Une fois la première tranche de crédit utilisée, les tirages subséquents sont échelonnés en vertu d'accords «de confirmation» conditionnels aux critères de performance qui accompagnent les programmes de stabilisation. Les membres peuvent également utiliser les mécanismes permanents créés à des fins précises, notamment : le mécanisme de financement des stocks régulateurs (FSR), créé en 1969 pour aider les pays membres aux prises avec des difficultés de balance des paiements à financer leur participation aux accords internationaux relatifs aux stocks régulateurs, et le mécanisme élargi de crédit (MEDC), créé en 1974 pour les pays membres qui ont des problèmes de balance des paiements en raison de certaines rigidités structurelles. Les programmes du MEDC prévoient des tirages échelonnés sur des périodes pouvant aller jusqu'à trois ans; ces tirages sont également conditionnels à des critères de performance. En 1986, le Fonds a mis sur pied une nouvelle forme d'aide financière pour ses membres, la facilité d'ajustement structurel (FAS), qui prévoit une aide, à des conditions concessionnelles, au titre de la balance des paiements pour les pays à faible revenu. Ces ressources consenties à des conditions concessionnelles se sont encore une fois accrues en 1988 grâce à la création de la facilité élargie d'ajustement structurel (FEAS) financée par les prêts des gouvernements donateurs.

En outre, le Fonds a administré, sur une base temporaire, le mécanisme de financement supplémentaire (MFS) (utilisé en même temps que les tirages sur la deuxième tranche de crédit et les tranches supérieures et le MEDC) pour aider les pays membres à financer des déficits de paiements qui étaient exceptionnellement élevés par rapport à leurs quotes-parts. Ce mécanisme, financé au moyen d'emprunts contractés auprès de diverses autorités monétaires, a commencé à fonctionner au début de 1979. Pour continuer d'offrir à certaines conditions des ressources supplémentaires aux pays membres aux prises avec d'importants déficits de paiements et de graves problèmes

d'ajustement, le MFS a été remplacé en 1981 par la politique d'accès élargi aux ressources du Fonds (PAE) également financée au moyen d'emprunts, qui permet d'effectuer des tirages une fois les tranches de crédit ordinaires utilisées.

Le Fonds a approuvé en 1988 des modifications visant à revitaliser le mécanisme élargi de crédit (MEDC). Ces changements permettent un plus grand accès en vertu du MEDC compte tenu des limites existantes, améliorent les modalités reliées à l'utilisation de ses ressources, et prolongent, le cas échéant, la durée des accords conclus en vertu du MEDC. De même, le mécanisme de financement compensatoire et de prévoyance a été établi en août 1988 afin d'assurer une aide financière lorsque des pays membres qui poursuivent des programmes d'ajustement font face à des déficits des recettes d'exportation ou à d'autres problèmes précis comme c'était le cas auparavant en vertu du mécanisme de financement compensatoire (MFC). En outre, le nouveau mécanisme offre un financement de prévoyance afin de permettre de maintenir l'élan des programmes d'ajustement contre des perturbations d'origine externe.

En plus des facilités du Compte des ressources générales, les pays membres du Fonds qui font partie du Département des droits de tirage spéciaux peuvent, depuis janvier 1970, utiliser des DTS dans leurs transactions avec le Fonds ou avec les autres participants, soit pour obtenir des devises d'autres pays membres, soit pour les échanger contre leur propre monnaie. Tous les pays membres du Fonds font actuellement partie du Département des DTS.

Les activités du Fonds

En 1991, le FMI a surtout concentré ses efforts sur l'évolution de la situation de l'ancienne Union soviétique. Lors du sommet économique tenu en juillet à Londres, l'URSS avait présenté une demande d'adhésion au Fonds, mais celle-ci a été devancée par la dissolution subséquente de cet État. Au début de 1992, les États baltes et la plupart des républiques avaient également présenté une demande d'adhésion. Dans le cadre d'un accord d'association spécial conclu avec le Fonds en octobre 1991, ce

dernier a été en mesure de fournir une aide technique, mais non financière, aux nouvelles républiques indépendantes avant leur adhésion.

Le défi immédiat auquel ont été confrontés les États baltes et les membres de la Communauté des États indépendants a été de mettre en place des politiques macro-économiques propres à favoriser un climat économique stable et à permettre l'adoption de programmes de réforme jetant les assises de la transition à une croissance s'inspirant des principes de la logique du marché. Le FMI a joué un rôle clé à cet égard. Outre les analyses et les conseils généraux relativement à l'instauration de politiques, le personnel du Fonds a offert une aide technique et de la formation dans les domaines des banques centrales, de la politique fiscale et des statistiques. Une fois que leur adhésion sera définitive, dans les prochains mois, les États baltes et les républiques pourront faire appel à la série de facilités financières du FMI.

Les efforts déployés à l'égard de l'URSS suivent un certain nombre de mesures mises de l'avant en 1990 par le Fonds afin d'être mieux en mesure de répondre aux divers besoins de ses pays membres. Un accord a été conclu en vue d'augmenter de 50 p. 100 les quotes-parts des pays membres; le FMI a modifié ses prêts de façon à apporter une aide financière d'urgence aux pays membres les plus touchés par la crise du Golfe; le Fonds a pris des mesures pour appuyer les efforts de réforme des pays d'Europe centrale et de l'Est[3] qui travaillent à mettre en place des systèmes fondés sur l'économie de marché.

Suivant une résolution adoptée par le Conseil des gouverneurs du FMI en juin 1990, l'augmentation proposée des quotes-parts - lorsqu'elle aura été ratifiée par les pays membres - aura pour effet d'accroître de 50 p. 100 la taille du Fonds, qui passera à 135,2 milliards de DTS. Cette hausse pourrait entrer en vigueur si des pays membres qui interviennent pour 70 p. 100 du total des quotes-parts actuelles acceptent le montant

---

3. Comme il est déterminé dans le présent rapport, l'Europe centrale et de l'Est ne comprend pas les républiques de l'URSS.

de leur nouvelle contribution. L'acceptation de cette augmentation dépend également de l'adoption d'une modification aux Statuts du Fonds, qui permettrait la suspension des droits de vote des pays membres qui ne coopèrent pas pour s'acquitter de leurs obligations impayées envers le Fonds. À la fin de 1991, 103 membres, qui interviennent pour 66 p. 100 des quotes-parts, avaient accepté le montant de leur nouvelle contribution, et 69 membres, qui interviennent pour 56 p. 100 des droits de vote, avaient approuvé la modification proposée.

Un élément important du mandat du Fonds est d'aider les pays membres à venir à bout de difficultés inattendues, telles que les incidences économiques de la crise du Golfe. Par suite des recommandations formulées en septembre 1990 par le Comité intérimaire, le principal instrument d'orientation du Fonds, le Conseil d'administration a décidé d'apporter une aide d'urgence aux pays membres touchés sérieusement par la crise du Golfe. Il a été convenu que le Fonds serait mieux en mesure de répondre aux besoins de ces pays en adaptant ses mécanismes actuels de prêts et en faisant en sorte qu'ils soient plus souples. Le Fonds s'est donc surtout employé à modifier les calendriers de remboursement et les arrangements d'aide financière (accord de confirmation, accord élargi, FAS, FEAS et MFCP). Il a ainsi été capable d'apporter des modifications aux instruments d'ajustement et à son propre financement relativement rapidement. De plus, un élément lié à l'importation de pétrole a été intégré de façon temporaire au mécanisme de financement compensatoire et de prévoyance afin de couvrir l'excédent des coûts des importations de pétrole brut.

Les pays d'Europe centrale et de l'Est ont poursuivi la mise en oeuvre des programmes globaux de réforme économique qu'ils avaient entamée en 1990. Le Fonds y joue un rôle important, car il leur apporte une aide technique et financière, et assure la coordination avec les autres créditeurs pour permettre à ces pays d'obtenir le soutien financier additionnel nécessaire. La Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie et la Roumanie ont accepté, en 1991, de participer à des nouveaux programmes du Fonds.

Le Fonds a aussi continué à contribuer à la coordination des politiques et à la surveillance multilatérale de la performance et des politiques économiques des pays membres. Il s'est notamment penché sur les incidences des politiques des pays importants, les progrès accomplis vers l'union monétaire européenne, les perspectives liées à la convertibilité des monnaies en Europe de l'Est, les travaux sur des systèmes de taux de change ainsi que les causes et les conséquences des problèmes de capitaux. Ces dernières années, le Fonds s'est attaché à étudier les évolutions structurelles ayant une incidence considérable sur la performance économique globale, et il collabore étroitement avec la Banque mondiale pour résoudre ces questions.

Comme il a déjà été mentionné, la croissance économique des pays en développement, pris dans leur ensemble, a connu en 1991 un ralentissement, en raison principalement du déclin notable de l'activité économique en Europe de l'Est et dans les anciennes républiques de l'URSS. Le Moyen-Orient a connu une chute plus importante de sa production, en raison essentiellement des perturbations causées par la crise du Golfe. Le déficit du compte courant de l'ensemble des pays en développement a diminué en 1991. Les contraintes de financement extérieur se sont maintenues pour de nombreux pays en développement, notamment en raison de l'instabilité macro-économique qui persiste et des doutes quant à l'orientation que prendra la politique économique. Les prêts du Fonds ont joué un rôle important dans les efforts déployés pour raffermir la situation financière de ces pays. Toutefois, en plus d'assurer un financement temporaire afin de soutenir les réserves internationales, un aspect important de l'aide du Fonds vise la mise en oeuvre par le pays bénéficiaire de mesures correctrices afin de restaurer la stabilité financière et la stabilité des paiements. Ces programmes d'ajustement permettent de redonner confiance aux sources de financement commerciales et officielles et, partant, ils font office de catalyseur des nouveaux flux financiers provenant de ces sources. Dans le cadre de la stratégie relative à la dette internationale, le Fonds, avec l'étroite participation de la Banque mondiale, appuie les efforts d'ajustement axés sur la croissance déployés par un certain nombre de pays fortement endettés.

Les efforts du Fonds dans ce domaine visaient deux groupes distincts de pays en développement endettés. Un de ces groupes est constitué de pays à revenu moyen, situés en grande partie en Amérique latine. Ces pays ont un fardeau de la dette élevé, qui est attribuable principalement aux banques commerciales internationales. Pour aider ces pays, le Fonds a adopté une approche visant la coordination des efforts des pays débiteurs et créanciers, des banques commerciales et des institutions financières multilatérales.

Le maintien des problèmes de la dette a gêné la stabilité de la croissance économique dans de nombreux pays. En 1989, la stratégie de la dette a été renforcée afin d'améliorer la croissance économique et d'élargir la capacité de service de la dette. Le Fonds a adopté en 1989 de nouvelles lignes directrices pour ses politiques de prêts afin de faciliter une réduction de l'encours de la dette et des paiements de service de la dette. Étant donné que le maintien de l'ajustement demeure important pour les perspectives de croissance des pays débiteurs, l'accès aux marchés de capitaux et un retour des capitaux fébriles, l'aide financière du Fonds à la réduction de la dette et des frais de service de la dette est liée à l'adoption de programmes qui comportent d'importants éléments de réforme structurelle. Un certain nombre de pays, dont le Costa Rica, les Philippines, le Mexique et le Vénézuela ont adopté des programmes selon les nouvelles lignes directrices.

Le deuxième groupe rassemble les pays très endettés et les plus pauvres. Leur dette est attribuable en grande partie aux gouvernements et aux prêteurs officiels. Le Fonds a institué une nouvelle forme d'aide financière pour ces pays en 1986, aide qu'il a augmentée en 1988, ce qui a permis d'accroître considérablement les ressources mises à leur disposition par l'entremise de ce nouveau programme de prêts. La facilité d'ajustement structurel (FAS) a été établie en 1986 pour fournir une aide à des conditions avantageuses au titre de la balance des paiements aux pays à faible revenu. Le financement de la facilité est assuré par des remboursements de prêts de quelque 2,7 milliards de DTS, consentis au moyen d'un mécanisme temporaire précédent, le Fonds fiduciaire.

Par suite principalement d'une initiative adoptée lors du sommet de Venise des pays industrialisés en juin 1987, le Fonds a décidé d'augmenter considérablement les ressources mises à la disposition des pays à faible revenu en établissant la facilité élargie d'ajustement structurel (FEAS). Ce mécanisme est entré en vigueur en avril 1988 et il permis au Fonds de prêter des sommes totalisant environ 5 milliards de DTS. Ces ressources seront mises à la disposition des pays admissibles, selon des conditions équivalant généralement à celles de la FAS existante. Il a été convenu l'an dernier de prolonger jusqu'en novembre 1992 la période au cours de laquelle les membres pouvaient demander des engagements en vertu de la FEAS. L'une des conditions de ce financement est la mise en oeuvre de programmes économiques visant à favoriser l'ajustement structurel et la croissance à moyen terme. L'accent mis sur l'ajustement structurel exige une étroite collaboration entre le Fonds et la Banque mondiale.

Les obligations financières impayées envers le Fonds ont continué d'être en 1991 une question qui préoccupe les membres. Ces arriérés ont des conséquences à la fois pour chacun des pays et pour le FMI. Certains pays ne sont plus admissibles à utiliser des ressources du Fonds. Le Fonds a pris des mesures pour protéger sa position de revenu, le financement de certaines de ces mesures étant partagé entre les pays membres débiteurs et créanciers. En 1988, le Fonds a décidé d'adopter une approche à plusieurs facettes au problème des arriérés comportant la prise de mesures préventives et une collaboration intensifiée par laquelle les pays membres qui ont des arriérés collaborent avec le Fonds. La collaboration intensifiée comporte la coordination du financement par un «groupe de soutien» de pays donateurs pour les pays ayant des arriérés de longue date et désirant entreprendre des programmes importants de réforme économique, afin de faciliter une normalisation des relations du pays avec le Fonds.

Les arriérés envers le Fonds ont augmenté légèrement, pour passer de 3,4 milliards de DTS en 1990 à 3,6 milliards en 1991. En 1990, deux pays, la Guyane et le Honduras, se sont acquittés de leurs arriérés envers le Fonds, les premiers pays avec

des arriérés prolongés à agir ainsi. D'autres pays ont recommencé à effectuer des paiements à l'égard de leurs obligations qui deviennent exigibles; ils ont également élaboré des programmes globaux de rajustements et entrepris leur mise en place.

Afin de faire face aux quelques cas où des membres n'ont pas montré qu'ils étaient disposés à collaborer avec le FMI pour régler leurs problèmes d'arriérés, le Conseil d'administration a indiqué qu'il prendra des mesures correctrices dans le cadre de la stratégie de coopération. Il a défini davantage les modalités et le calendrier de prise des mesures correctrices et a ajouté deux nouveaux instruments -- les communications avec les gouverneurs du FMI et les chefs d'institutions financières internationales choisies et une déclaration de non-collaboration. En vue de renforcer encore davantage la stratégie du Fonds en matière d'arriérés, l'augmentation des quotes-parts approuvée lors de la neuvième revue de celles-ci dépendra de l'adoption d'une modification aux Statut du Fonds, qui permettrait de suspendre le droit de vote et les droits connexes des pays membres ayant des arriérés. Il s'agirait là d'une étape intermédiaire entre les pouvoirs dont dispose le FMI en vertu des dispositions des Statuts -- l'imposition d'une sanction initiale liée aux droits d'emprunt et la sanction ultime, soit l'expulsion.

En mai 1990, le Comité intérimaire a approuvé le concept d'une méthode fondée sur les "droits", selon laquelle un pays ayant des arriérés prolongés pourrait acquérir des droits - en fonction de sa performance durant un programme contrôlé par le Fonds -- en vue d'un financement futur une fois qu'il aura acquitté ses arriérés envers le Fonds. Une fois qu'un pays aurait terminé avec succès un programme d'accumulation de droits, acquitté ses arriérés et obtenu l'approbation du Fonds en ce qui concerne un nouvel accord, il pourrait se prévaloir de ses droits accumulés au moment du premier versement au titre de cet accord. En 1991, le Pérou a conclu un accord avec le Fonds concernant un programme d'accumulation de droits appuyé financièrement par un groupe de soutien.

La politique d'accès élargi aux ressources du Fonds (PAE) a été établie en 1981, dans le cadre d'accords de confirmation et élargis, afin d'accorder une aide accrue aux pays membres qui ont besoin d'un soutien important. L'accès des pays membres en vertu d'accords approuvés dans le cadre de la PAE est assujetti à des limites annuelles de 90 à 110 p. 100 des quotes-parts, à des limites sur trois ans de 270 à 330 p. 100 des quotes-parts et à des limites cumulatives de 400 à 440 p. 100 des quotes-parts. Comme c'était le cas auparavant, les limites réelles établies à l'intérieur de ces diverses échelles dépendent de la gravité des besoins en balance des paiements et de la vigueur des efforts d'ajustement. La PAE est une mesure temporaire qui est examinée chaque année. Sous réserve d'une étude plus approfondie en 1992, la PAE et les présentes limites d'accès demeureront inchangées jusqu'à ce que l'augmentation des quotes-parts approuvée lors de la neuvième revue générale de celles-ci entre en vigueur.

Il est généralement convenu que les quotes-parts des pays membres devraient être la source normale de financement des activités de prêts du Fonds. Toutefois, l'accroissement de l'aide financière fournie par le FMI au cours des dernières années et le fait que ces programmes d'ajustement sont davantage orientés sur le moyen terme ont exercé des pressions sur les ressources du Fonds. Afin de conserver ses liquidités -- qui doivent être suffisantes pour répondre aux besoins des pays qui accusent ou qui pourraient éventuellement accuser un déficit -- et de préserver son efficacité opérationnelle, le Fonds a complété ses ressources au cours des dernières années en contractant des emprunts auprès des pays membres. Depuis 1962, les ministres des pays industrialisés du «Groupe des dix» (G-10) (soit les 10 principaux pays industrialisés membres du FMI, dont le Canada, plus la Suisse) ont fourni une ligne de crédit renouvelable en vertu des Accords généraux d'emprunt (AGE). Au départ, les AGE ont été établis pour accorder au FMI un financement temporaire afin de lui permettre de répondre aux tirages exceptionnellement élevés de l'un ou l'autre des pays donateurs. En 1983, les AGE ont été augmentés et leur portée a été élargie afin d'englober les tirages de l'un ou l'autre des membres du Fonds dans des circonstances particulières. La ligne de crédit offerte dans le cadre des AGE s'établit actuellement à 17 milliards de DTS. À la fin de 1987, le FMI a décidé de renouveler les AGE pour une période de

cinq ans allant du 26 décembre 1988 au 25 décembre 1993. En 1991, le Fonds n'a pas utilisé les ressources disponibles dans le cadre des AGE ni la ligne de crédit de 1,5 milliard de DTS offerte par l'Arabie Saoudite.

Opérations du Fonds

À la fin de 1991, le Fonds avait conclu 50 accords avec des pays membres. Au 31 décembre 1991, 22 accords de confirmation et cinq accords élargis étaient en vigueur, ainsi que 6 accords d'ajustement structurel et 17 accords d'ajustement structurel élargis. Le montant total engagé en vertu de ces accords s'élevait à 17,7 milliards de DTS, mais un solde de 8,4 milliards de DTS était encore disponible. À la fin de 1990, 17 accords de confirmation, quatre accords élargis et 8 accords d'ajustement structurel et 14 accords d'ajustement structurel élargis étaient en vigueur, ce qui représentait en tout des engagements de 13,1 milliards de DTS et un solde disponible de 6,1 milliards de DTS.

Comme l'indique le tableau qui suit, on a assisté à une importante augmentation des nouveaux crédits consentis par le Fonds en 1991 puisque les nouveaux retraits ont dépassé les remboursements (rachats). En 1991, les pays membres ont effectué des tirages de 8,3 milliards de DTS tandis que les remboursements sont tombés à 4,7 milliards de DTS. L'activité financière du Fonds a été marquée par une augmentation appréciable des tirages effectués en vertu du mécanisme de financement compensatoire et de prévoyance, qui ont augmenté de 3 milliard de DTS.

TABLEAU 1

Flux des ressources du FMI 1990-1991
(en millards de DTS)

		1990	1991
1.	Total des achats dont :	4,8	8,3
	Tranches de crédit	1,2	2,6
	Mécanisme de financement compensatoire	0,1	3,0
	Élargissement de l'accès	3,0	1,9
	Facilité d'ajustement structurel	0,2	0,2
	Facilité élargie d'ajustement structurel	0,3	0,6
2.	Total des rachats	5,9	4,7
3.	Achats nets (1-2)	-1,1	3,6

Relations du FMI avec le Canada

La quote-part du Canada au FMI s'établit à 2 941 millions de DTS. Au 31 décembre 1991, les avoirs en dollars canadiens du FMI atteignaient 2 527 millions de DTS, soit 86 p. 100 de la quote-part. À la fin de 1990, ils représentaient 2 577 millions de DTS (87 p. 100 de la quote-part). À la fin de l'année, la réserve canadienne dans le Fonds (c'est-à-dire le montant que le Canada peut retirer sur demande pour des besoins liés à la balance des paiements) se situait à 414 millions de DTS comparativement à 364 millions de DTS à la fin de 1990.

Dans l'accord (découlant de la neuvième revue générale) visant à augmenter les quotes-parts versées au FMI , il est proposé de faire passer la quote-part du Canada de 2 941 millions de DTS à 4 320,3 millions de DTS. Le projet de loi ayant pour objet de modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes en vue d'autoriser l'augmentation de la souscription du Canada et la modification de suspension connexe ont été déposés au Parlement le 8 novembre 1990 et ont reçu la sanction royale le 11 avril 1991.

En 1991, le Canada a reçu du Fonds 8,2 millions de DTS en intérêt sur sa position créditrice nette au Compte des ressources générales. Les intérêts gagnés par le Canada sur ses avoirs de DTS ont atteint 21,6 millions de DTS.

Afin d'aider le Fonds à réaliser ses activités, le Canada a mis à sa disposition des lignes de crédit dont peut se servir le FMI pour accroître temporairement ses ressources. L'engagement du Canada en vertu des Accords généraux d'emprunt s'établit à 892,5 millions de DTS. Comme ce fut le cas en 1990, le Fonds n'a pas utilisé la ligne de crédit mise à sa disposition par le Canada en 1991. Le Canada a mis en place en 1988 des arrangements visant à prêter 300 millions de DTS au Fonds fiduciaire de la FEAS et à accorder des subventions pour une bonification des intérêts qui s'appliquera aux prêts consentis en vertu de la FEAS. À la fin de 1991, les prêts consentis en vertu de ces accords totalisaient 47,7 millions de DTS, et les contributions de bonification équivalaient à 7,6 millions de DTS.

L'allocation cumulative de DTS du Canada est demeurée à 779 millions en 1991. À la fin de l'année, les avoirs du Canada en DTS s'élevaient à 1,1 milliard, soit 142 p. 100 de son allocation cumulative.

En octobre 1991, un groupe d'agents du FMI s'est rendu à Ottawa dans le cadre des consultations annuelles stipulées à l'article IV des Statuts du Fonds, qui prévoit la tenue d'examens réguliers des politiques économiques des pays membres.

L'honorable Donald Mazankowski représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI. M. Scott Clark est le représentant du Canada au Conseil d'administration du Fonds et il est également directeur pour l'Irlande, la Jamaïque, les Bahamas, la Barbade, Belize, Sainte-Lucie, Grenade, Antigua et Barbuda, Saint-Vincent, Saint-Kitts et Nevis et la Dominique.

Le Conseil des gouverneurs a tenu son assemblée annuelle à Bangkok, Thaïlande, en octobre 1991. Le Comité intérimaire, un comité ministériel de 22 membres chargé de conseiller le Conseil des gouverneurs et de fournir des conseils généraux au Conseil d'administration, s'est réuni à deux reprises: à Washington en avril et à Bangkok en octobre.

LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (BIRD OU BANQUE MONDIALE) ET ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT (IDA)

Objet et fonctions

La principale fonction de la Banque mondiale et de l'IDA consiste à promouvoir le relèvement du niveau de vie dans les pays en développement en leur acheminant des ressources financières à long terme à l'appui des investissements prioritaires et de la réforme nécessaire des politiques et des institutions.

La principale différence entre les deux organismes réside dans leurs sources de financement et dans les conditions de leurs prêts. La Banque mondiale se procure la majeure partie de ses fonds en lançant des emprunts sur les marchés financiers privés, de sorte qu'elle doit prêter à des taux qui se rapprochent de ceux du marché. L'IDA compte sur des avances exemptes d'intérêt des gouvernements pour la plus grande partie de ses ressources, ce qui lui permet de consentir des prêts à des conditions beaucoup plus avantageuses. Pour le reste, la Banque mondiale et l'IDA ont des politiques semblables. Les deux organismes ont un personnel commun.

La Banque mondiale cherche à obtenir un tableau complet de la situation et des perspectives économiques des pays emprunteurs ainsi que de leurs besoins en développement afin de délimiter les secteurs économiques et les projets prioritaires, et de se faire une opinion sur le taux de croissance et les politiques économiques d'un pays emprunteur, ainsi que sur son admissibilité au financement de la Banque mondiale et de l'IDA.

En portant une attention continuelle à la situation économique des pays membres en développement, la Banque mondiale cherche à aider ces pays à utiliser plus

efficacement toutes les ressources locales et étrangères à leur disposition. À cette fin, elle les aide à formuler des politiques de développement, à créer des organismes de développement, à établir des programmes d'investissement destinés à des régions et secteurs désignés, à sélectionner et à préparer des projets de financement, et à encourager la coordination de l'aide au développement émanant d'organismes bilatéraux et multilatéraux.

De plus en plus, la protection de l'environnement est devenue une priorité dans la conception des programmes de prêts de la Banque mondiale et de l'IDA. Les autres priorités comprennent : l'allégement de la pauvreté, le perfectionnement des ressources humaines (y compris le rôle des femmes à cet égard) ainsi que le développement du secteur privé et la gestion du secteur public. La Banque mondiale se montre particulièrement intéressée par les problèmes de la croissance et de l'ajustement, particulièrement dans les pays dont la dette extérieure est élevée. Dans cette optique, elle a mis l'accent sur l'octroi rapide de prêts à l'appui de programmes de réforme des politiques, du renforcement des institutions économiques et d'une plus grande dépendance des mécanismes du marché.

En 1991, la Banque mondiale a participé activement à des réunions de groupes permanents de coordination de l'aide aux pays emprunteurs, dont 24 rencontres de groupes consultatifs, 2 tables rondes et 10 rencontres de pays donateurs. Parmi les groupes participants, 15 étaient actifs dans des pays bénéficiaires en Afrique subsaharienne. Les groupes de donateurs actifs à l'échelle des régions l'an dernier comprenaient le Groupe des Caraïbes pour la coopération et le développement économique, le Groupe de pays donateurs pour le Programme spécial d'aide à l'Afrique et le Club du Sahel. La Banque a participé aux activités de 5 groupes permanents d'aide en Asie, dont le Groupe d'aide à l'Indonésie et le nouveau Groupe d'aide à la Mongolie. Plusieurs autres organismes internationaux et donateurs bilatéraux ont été associés à un ou à plusieurs de ces groupes de coordination de l'aide.

La Banque mondiale entretient également des relations de travail étroites avec d'autres organismes internationaux s'occupant d'aide au développement, en particulier les Nations Unies, le groupe chargé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les institutions spécialisées des Nations Unies, les banques régionales de développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ainsi, la Banque mondiale et les Nations Unies échangent des informations et coordonnent l'assistance technique et d'autres activités de développement au moyen d'un comité de liaison à l'échelon supérieur; de son côté, le Groupe de la Banque mondiale a exécuté un certain nombre d'études préalables aux investissements qui étaient financées par le PNUD.

En novembre 1990, le projet pilote Facilité pour l'environnement global (FEG), administré conjointement par la Banque mondiale et les groupes chargés du PNUD et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a été mis sur pied en vue d'assurer le financement de programmes environnementaux menés dans les pays en développement et portant sur l'ozone, les variations du climat, la diversité de l'écosystème et le milieu marin. Le montant total des engagements pris à l'égard du projet pilote de trois ans sont évalués à 1 milliard de DTS (soit 1,6 milliards de dollars canadiens). La contribution du Canada s'élève à 38,3 millions de dollars canadiens, dont: a) 10 millions sont attribués au financement de base de la FEG et sont tirés du budget réservé au Plan vert; b) 15 millions proviennent du cofinancement par l'ACDI; c) 13,3 millions représentent nos contributions versées au Fond du Protocole de Montréal, lequel est financé par l'entremise du Plan vert.

Ces dernières années, la Banque mondiale a pris des mesures afin d'intégrer des critères environnementaux dans ses programmes de prêts. Elle a commencé à préparer des lignes directrices en matière d'environnement pour un certain nombre de secteurs, notamment les forêts tropicales humides, et elle publie un rapport annuel exhaustif sur les aspects environnementaux de ses activités. L'accord concernant la neuvième reconstitution des ressources de l'IDA, conclu en décembre 1989, reflétait

les préoccupations des pays donateurs, qui voulaient que des critères environnementaux soient fermement intégrés dans les programmes de prêts de l'IDA.

En 1974, la Banque mondiale et le FMI ont créé un Comité mixte des conseils des gouverneurs des deux organismes afin de trouver des moyens d'accroître l'aide financière aux pays en développement. Ce comité, désigné sous le nom de Comité du développement, s'est réuni deux fois en 1991, dont une fois à Washington en avril et l'autre à Bangkok, en octobre.

En 1991, l'ancienne URSS, suivie de ses républiques, a présenté une demande d'adhésion au FMI et à la Banque mondiale. Par la suite, la Banque a conclu avec certaines des anciennes républiques de l'URSS un accord qui lui permettrait d'offrir à ces dernières une aide technique durant la phase précédant leur adhésion. Le Conseil d'administration a accepté de prélever, sur l'excédent de la Banque, une somme de 30 millions de dollars américains et de la transférer, sous forme de subvention, dans un Fonds fiduciaire géré par la Banque en vue de fournir une aide technique à l'ancienne Union Soviétique.

L'aide offerte par la Banque touche quatre grands domaines : (a) les réformes systémiques, comme la libéralisation des prix, la réforme des échanges et la réforme du secteur financier; (b) les réformes de certains secteurs, en particulier l'agriculture, l'énergie et les transports; (c) le filet de sécurité sociale; (d) la formation et la diffusion de l'information.

Ressources

a) Ressources de la Banque mondiale

La Banque mondiale dispose de trois principales sources de fonds :

(i) Le capital versé

Le 27 avril 1988, les membres du Conseil des gouverneurs de la Banque ont approuvé une augmentation générale du capital de 76,5 milliards de dollars américains, dont 1,7 milliard de dollars seront affectés aux nouveaux membres. La portion versée de l'augmentation est de 3 %. Le capital autorisé de la Banque s'établit actuellement à 174,7 milliards de dollars américains.

Sur un capital autorisé de 174,7 milliards de dollars américains (au 31 décembre 1991), la somme de 140,6 milliards de dollars américains avait été souscrite, dont 9,4 milliards avaient été versés. Les 131,1 milliards de dollars américains qui restent sont remboursables et servent à garantir les emprunts sur les marchés de capitaux.

(ii) Les emprunts

Au 31 décembre 1991, l'encours des emprunts de la Banque mondiale s'élevait à 97,3 milliards de dollars américains (y compris 5,3 milliards en emprunts à court terme). L'augmentation nette des emprunts à long terme en 1991 était de 3,6 milliards de dollars américains.

(iii) Le revenu net des opérations

Au 31 décembre 1991, les bénéfices non répartis s'élevaient à 12,6 milliards de dollars américains. En 1991, le revenu net a été de 1,439 milliards de dollars américains comparativement à 1,382 milliards en 1990.

b) Ressources de l'IDA

Les ressources de l'IDA proviennent en grande partie des allocations budgétaires des gouvernements des pays membres développés. Les ressources globales qui ont été mises à la disposition de l'IDA ou engagées en sa faveur, y compris les engagements conditionnels, depuis le début de ses activités jusqu'à la fin de décembre 1991, totalisaient 71,7 milliards de dollars américains. Les autres ressources mises à la disposition de l'IDA depuis sa création comprennent des virements d'une partie des bénéfices nets de la Banque mondiale à l'IDA (3,5 milliards de dollars américains), du Fonds spécial (609 millions de dollars américains) et de contributions de la Suisse (51 millions de dollars américains). L'IDA engage aussi des sommes qui lui sont dues.

Les négociations sur la neuvième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA9) se sont terminées en décembre 1989. La reconstitution de 15,2 milliards de dollars américains assurera des ressources pour les trois années débutant en juillet 1990. L'IDA accorde à l'heure actuelle des crédits pour des périodes de 35 à 40 ans aux pays emprunteurs sans intérêt, le tout assorti de frais de service de 0,75 % et d'une période différée de dix ans avant le début des remboursements du principal. La plupart des habitants des pays emprunteurs de l'IDA ont des revenus annuels inférieurs à 400 dollars américains. La part des ressources de l'IDA9 consacrées à l'Afrique subsaharienne est maintenue à un niveau de 45 à 50 %, pourvu que la performance de la politique économique le justifie. La part des prêts consentis rapidement à l'appui des

politiques d'ajustement économique correspond à environ 25 %. Des négociations sur la dixième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA10) seront entamées au cours de 1992.

Prêts et crédits

(i) Prêts de la BIRD

Au 30 juin 1991, la BIRD avait prêté un total de 203 milliards[4] de dollars américains (après annulations, résiliations et remboursements) à 110 de ses 155 pays membres. Elle consent des prêts à long terme (échéances de 15 à 20 ans à l'heure actuelle) assortis de taux d'intérêt se rapprochant des taux du marché. Depuis le 1er juillet 1982, les taux d'intérêt sont déterminés tous les six mois, le 1er janvier et le 1er juillet. Depuis le 1er juillet 1989, les taux sont calculés en fonction du coût moyen des emprunts contractés par la BIRD au cours des six mois précédents en vue de consentir des prêts, majoré de 50 points de base. À la fin de décembre 1991, le taux d'intérêt de la BIRD était de 7,73 %.

(ii) Crédits de l'IDA

Le 30 juin 1987, les administrateurs ont décidé de libeller les crédits de l'IDA en droits de tirage spéciaux (DTS). Au 30 juin 1991, l'IDA avait prêté un total de 65 milliards de dollars américains (après annulations, résiliations et remboursements) à 87 de ses 139 pays membres. Les prêts de l'IDA sont exempts d'intérêt (mais il y a des frais de service de 0,75 % sur les soldes déboursés et non remboursés) et sont

4. À l'exception des prêts consentis à la Société financière internationale (SFI).

prévus pour une durée de 35 à 40 ans avec un différé d'amortissement de 10 ans. En vue d'accroître les ressources dont dispose l'IDA et pour réduire ses déficits de fonctionnement, les administrateurs ont autorisé, le 5 janvier 1982, la perception d'une commission d'engagement de 0,5 % sur les soldes non déboursés des crédits consentis par l'IDA après cette date. Le 21 avril 1988, les administrateurs ont décidé que la commission d'engagement de l'IDA pour tous les crédits, y compris ceux déjà approuvés et comportant une commission des frais d'engagement, varierait entre 0 % et 0,5 %. Cette commission est soumise à un examen annuel des administrateurs. Pour la période allant du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992, la commission d'engagement sera nulle.

Le 23 septembre 1988, les administrateurs ont approuvé l'utilisation des remboursements futurs pour accroître le pouvoir d'engagement de l'Association avant leur réception. Ils ont approuvé des engagements annuels de 525 millions de DTS pour les exercices 1989-1993 sous la forme d'engagements anticipés. De plus, des allocations annuelles peuvent être imputées sur les bénéfices d'investissement réalisés sur les contributions des donateurs et sur les remboursements de 10 % qui ne sont pas engagés à l'avance. Ces derniers représentent des ressources supplémentaires de l'IDA qui sont mises à la disposition sous la forme de crédits à l'ajustement consentis rapidement à l'appui des pays membres uniquement de l'IDA qui mettent non seulement en oeuvre des programmes convenus d'ajustement, mais qui ont une dette impayée envers la BIRD.

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE (SFI)

La SFI complète les activités de la Banque mondiale et de l'IDA en effectuant et en favorisant des investissements aux conditions du marché dans des entreprises privées productives des pays membres en développement. Au 30 juin 1991, la SFI comptait 142 membres. Les ressources totales disponibles s'élevaient à

6 231,9 millions de dollars américains et provenaient du capital souscrit et versé par les gouvernements des pays membres (1 144,6 millions de dollars américains), de prêts de la Banque mondiale (926,5 millions de dollars américains) et d'autres créanciers (3 203,2 millions de dollars américains), ainsi que de gains accumulés (957,6 millions de dollars américains).

Au cours de l'exercice 1991, les engagements de la SFI se sont élevés à 2 105,6 millions de dollars américains, ce qui porte le total cumulatif des engagements bruts depuis le début des activités à 13 544,0 millions de dollars américains.

L'AGENCE DE GARANTIE MULTILATÉRALE DES INVESTISSEMENTS (AGMI)

La convention internationale établissant l'AGMI est entrée en vigueur le 12 avril 1988. Lors de sa première rencontre, le 8 juin 1988, le conseil d'établissement de l'Agence a élu un conseil d'administration, adopté la réglementation générale et convenu des modalités s'appliquant aux futurs membres.

L'AGMI a pour mandat de favoriser les investissements directs étrangers du secteur privé dans les pays en développement, principalement par l'assurance contre les risques non commerciaux (c'est-à-dire le transfert de bénéfices et de capital, l'expropriation, la guerre et les émeutes, et la rupture de contrats). Ses programmes comprennent également des services techniques et consultatifs, et la prestation d'avis sur les politiques d'investissement. L'AGMI devrait compléter les activités de la Banque mondiale, de la Société financière internationale (SFI), des programmes nationaux d'assurance des investissements, de l'assurance privée et d'autres organismes.

La convention établissant l'AGMI prévoit une capitalisation initiale de 1 milliard de DTS (1,082 milliards de dollars américains), le capital versé représentant 20 % (10 % au comptant, 10 % en billets à vue) et une partie pouvant être appelée de 80 %. La souscription du Canada s'établit à 29,65 millions de DTS (32,1 millions de dollars américains), dont 3,2 millions de dollars américains ont été versés au comptant

et 3,2 millions en billets. Les paiements au comptant et en billets ont été effectués en 1988.

À la fin de l'exercice 1991, 101 pays avaient signé la convention de l'AGMI, et 64 de ceux-ci en étaient devenus membres.

L'AGMI a émis ses quatre premières garanties au cours de l'exercice 1990, lesquelles couvrent un passif éventuel d'au plus 132,3 millions de dollars américains. Au cours de l'exercice 1991, l'AGMI a émis 11 garanties à l'appui de 10 projets représentant un total de 922 millions de dollars américains en investissement direct; le passif éventuel maximal assumé par l'AGMI a totalisé 58,9 millions de dollars américains. Ainsi, au 30 juin 1991, le passif éventuel maximal de l'AGMI découlant des garanties émises de même que l'encours totalisaient 191,2 millions de dollars américains.

REVUE GÉNÉRALE

Les prêts, crédits et investissements approuvés par le Groupe de la Banque mondiale au cours de l'exercice 1991 et au cours des trois exercices précédents s'établissaient comme suit :

	1988	1989	1990	1991
	(en millions de dollars américains)			
Banque mondiale*	14 762	16 433	15 180	16 392
IDA	4 459	4 934	5 522	6 293
SFI	1 270	1 709	2 201	2 846
TOTAL	20 491	23 076	22 903	25 531

* Exclut les prêts suivants consentis à la SFI : 200 millions de dollars américains au cours de l'exercice 1988,
179 millions au cours de l'exercice 1989, 177 millions au cours de l'exercice 1990 et 200 millions au cours de l'exercice 1991.

Le tableau I annexé au présent rapport fournit la liste des prêts et des crédits de la Banque mondiale et de l'IDA, pendant l'exercice 1991, répartis par région géographique et par objet; le tableau II récapitule les prêts et les crédits par an, par région géographique et par objet. Le tableau III présente les investissements et les engagements de la SFI.

LE CANADA ET LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Le Canada peut tirer plusieurs avantages de son statut de membre de la Banque mondiale, cette dernière exerçant une influence considérable au chapitre des programmes de développement global, des politiques et de l'innovation. En outre, non seulement la Banque est l'organisme le plus important au monde sur le plan du développement, mais elle a également le plus d'influence et est la plus active à cet égard. À titre de pays membre de la Banque mondiale, le Canada a donc un certain poids dans la prise de décisions relativement importantes et a accès à des renseignements qu'il ne peut normalement obtenir dans le cadre de son programme bilatéral.

La Banque mondiale est associée à la conception d'un cadre d'orientation acceptable pour les pays bénéficiaires. Elle favorise l'adoption de réformes même au niveau des projets. En contribuant à la promotion du développement économique, la Banque mondiale permet au Canada d'avoir accès aux marchés commerciaux. En outre, les projets gérés par la Banque nécessitent que les achats soient effectués auprès de groupes de fournisseurs locaux et étrangers, auxquels peuvent se joindre les entreprises canadiennes.

Représentation du Canada aux Conseils d'administration du Groupe de la Banque mondiale

Le gouverneur pour le Canada est l'honorable Donald F. Mazankowski, sous-premier ministre et ministre des Finances, tandis que M. Marcel Massé, président de l'Agence canadienne de développement international, est le gouverneur suppléant. M. Frank Potter est administrateur pour le Canada aux Conseils d'administration du Groupe de la Banque. Il représente également les Bahamas, la Barbade, Belize, Antigua et Barbuda, la Dominique, la Grenade, la Guyane, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts et Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent et les Grenadines.

Fonds souscrits ou contribués

Banque mondiale - Au 30 juin 1991, la souscription du Canada au capital de la Banque mondiale était de 4 329,8 millions de dollars américains, dont 302,7 millions ont été versés.

IDA - Le Canada avait, à la fin de l'exercice 1991, versé l'équivalent de 3 539,6 millions à l'Association.

SFI - Au 30 juin 1991, la souscription totale du Canada, depuis qu'il est devenu membre de la Société en 1956, s'élèvait à 46 millions de dollars américains et a été entièrement versée.

AGMI - Le Canada a entrepris de payer sa souscription au capital de l'AGMI en 1988. De la souscription de 32,1 millions de dollars américains, 6,4 millions ont été versés, la moitié au comptant, l'autre moitié en billets à vue.

Augmentations du capital et reconstitutions des ressources

Banque mondiale

- Au moment de la huitième reconstitution des ressources de l'IDA, les États-Unis ont accepté de céder une partie de leurs actions non payées au Japon, à l'Italie et au Canada. En conséquence, en avril 1988, le Canada a souscrit 1 382 actions (d'une valeur de 166,7 millions de dollars américains), portant sa participation aux voix au sein de la BIRD de 2,92 à 3,08 %, rejoignant l'Inde, l'Italie et l'Arabie Saoudite. La portion versée était de 14,6 millions de dollars américains.

- Dans le cadre de l'augmentation générale du capital (AGC III) de 76,5 milliards de dollars américains, la souscription du Canada sera

majorée de 19 655 actions, dont la valeur s'établit à 2,37 milliards de dollars américains. La portion versée s'établira à 71,1 millions de dollars américains. Ces actions sont souscrites au cours d'une période de cinq ans se terminant à la fin de 1993.

IDA - Les négociations entourant la neuvième reconstitution des ressources de l'IDA, qui se sont terminées en décembre 1989, ont entraîné une reconstitution de 15,2 milliards de dollars américains, qui servira à financer le programme de prêts de l'Association d'ici le 30 juin 1993. La part du Canada s'établit à 4,75 % de la reconstitution de base, soit 828,6 millions de dollars canadiens (le taux de change des devises nationales a été fixé durant les négociations). Le Canada a effectué son premier paiement en 1990 et effectuera le dernier en 1993.

SFI - En vertu de l'augmentation du capital de 1985, le Canada peut souscrire à 25 024 actions de la Société, évaluées à 25,0 millions de dollars américains. La souscription devait être entièrement versée et effectuée par versements sur un certain nombre d'années. Le Canada a effectué son dernier paiement en mars 1990.

Rajustement du maintien de la valeur

Conformément aux Statuts de la Banque mondiale, les pays sont tenus de maintenir la valeur de certaines portions de leurs souscriptions et de leurs contributions au capital versé. La Banque mondiale n'a pas eu d'étalon de valeur utile entre 1978 et 1986 alors que le lien officiel qui existait entre le dollar américain et l'or avait été rompu. En octobre 1986, le Conseil d'administration a convenu d'utiliser le «DTS de 1974» comme étalon de valeur au lieu du dollar américain en or. Le DTS de 1974 est

un montant fixe en dollars américains équivalant à la valeur du DTS en 1974 (1,20635 dollar américain = 1 DTS). Les paiements de maintien de la valeur ont repris le 1er juillet 1987.

Le maintien de la valeur n'existe pas en ce qui concerne les contributions à l'IDA, ou les souscriptions au capital de l'AGMI et de la SFI.

Emprunts de la Banque mondiale au Canada

De 1952 à 1971, la Banque a emprunté 150 millions de dollars canadiens sur les marchés publics du Canada et 50 millions de dollars canadiens par l'entremise d'un placement privé. De 1972 à 1981, la Banque n'a pas contracté d'emprunts en dollars canadiens. Toutefois, depuis 1982, le dollar canadien est devenu une source importante de diversification des devises et a été utilisé dans les opérations de swaps de monnaie de la Banque. La Banque a emprunté des dollars canadiens par l'intermédiaire d'émissions publiques sur les marchés intérieurs, les euromarchés, les marchés américains et asiatiques, ainsi que par l'intermédiaire de placements privés. Au 31 décembre 1991, la Banque avait emprunté un montant principal global de 2,755 milliards de dollars canadiens, dont 1,507 milliard (environ 1,308 milliard de dollars américains) sont encore impayés.

Dans le secteur public, la Banque du Canada, à titre d'agent financier du gouvernement du Canada, a acheté un montant principal global de 465,6 millions de dollars américains des émissions à échéance de deux ans libellées en dollars américains offertes par la Banque mondiale aux banques centrales. Aucun achat n'a été effectué en 1991. Au 31 décembre 1991, la Banque du Canada détenait pour 61,55 millions de dollars américains de ces obligations.

Biens et services canadiens pour des projets
financés par la Banque mondiale et l'IDA

Au 30 juin 1991, les dépenses identifiables effectuées au Canada par les emprunteurs de la Banque mondiale et de l'IDA totalisaient environ 2,49 milliards de dollars américains.

Au cours de l'exercice 1991, les dépenses de la BIRD et de l'IDA en biens et services canadiens se sont réparties dans quatre grandes catégories : services de consultation (52 millions de dollars américains), travaux de génie civil (1 million), matériel et outillage (68 millions) et autres biens (52 millions). Le tableau IV donne le détail de ces dépenses par an.

Personnel canadien

À la fin de juin 1991, le personnel permanent du Groupe de la Banque mondiale comptait 166 Canadiens; 122 d'entre eux occupaient des postes de professionnels, et 44 détenaient d'autres postes. En outre, 44 Canadiens offraient leurs services à la Banque mondiale en vertu de contrats à durée déterminée ou à titre d'experts-conseils. En 1991, environ 3 % du personnel permanent professionel était de nationalité canadienne.

Collaboration de l'ACDI avec la Banque mondiale

Le Canada est membre des consortiums d'aide à l'Inde et au Pakistan depuis leur création, en 1958 et 1960 respectivement, et il est membre des groupes consultatifs mis sur pied par la Banque mondiale pour examiner la situation et les politiques économiques du Bangla Desh, de la Bolivie, du Cameroun, des Caraïbes, du Ghana, du Honduras, de l'Inde, du Kenya, du Malawi, du Mali, du Mozambique, du Népal, du Nicaragua, du Nigeria, du Pakistan, de l'Ouganda, de la Tanzanie, de la

Zambie et du Zimbabwe, et pour coordonner l'aide au développement accordée à ces pays.

En 1991, le Canada a contribué, de concert avec la Banque mondiale, au financement de projets dans les pays suivants : Bangla Desh, Burkina Faso (2 projets), Égypte, Honduras, Jordanie, Rwanda, Sénégal et Tanzanie. Le budget total attribué au financement de ces projets totalisait 103,6 millions de dollars américains, y compris la contribution du Canada de 63,4 millions.

Au cours de 1991, le Canada avait cinq accords de coopération technique avec la Banque mondiale en vue d'embaucher des conseillers du Canada et des pays en développement pour l'accomplissement de tâches de courte durée. Deux de ces accords visaient à apporter de l'aide à la préparation de projets et à des travaux de secteur par l'intermédiaire du Groupe de financement conjoint : l'un d'eux portait sur la réalisation d'évaluations environnementales, et l'autre prévoyait l'accomplissement de travaux de secteur plus généraux. Le financement accordé dans le cadre de ces accords visait à améliorer le programme de prêt de la Banque mondiale et à appuyer la participation du Canada aux activités de cette dernière. Le troisième accord a été conclu avec le Service d'évaluation opérationnelle en vue d'offrir les services d'experts canadiens dans le cadre de l'évaluation de projet menée par la Banque. Un autre accord visait le financement de programmes et séminaires de formation donnés par l'Institut de développement économique. Le dernier accord a été conclu avec la Société financière internationale de concert avec le Programme de coopération industrielle de l'ACDI.

Au cours de 1991, le Canada a continué d'appuyer le Projet relatif aux dimensions sociales de l'ajustement de la BIRD, de la BAFD et du PNUD, lequel visait à évaluer les incidences de l'ajustement structurel sur la population en général dans les pays qui réalisent des ajustements structuels et d'en minimiser les effets néfastes pour les groupes les plus vulnérables.

En outre, le Canada a continué d'offrir son appui au «Programme spécial d'aide» dirigé par la Banque mondiale à l'intention des pays endettés à faible revenu de l'Afrique subsaharienne. Ce programme vise à alléger la dette et à assurer le financement des importations axées sur la croissance de ces pays, particulièrement ceux qui mettent en oeuvre d'importants programmes d'ajustement structurel. Le programme établit un cadre d'aide, adapté à chacun des pays, grâce à l'allégement de la dette, à l'octroi d'aide supplémentaire à des conditions de faveur de l'IDA, à l'accroissement du financement des opérations d'ajustement par des donateurs bilatéraux et à l'augmentation des ressources de la facilité élargie d'ajustement structurel (FEAS) du FMI.

TABLEAU 1

Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'IDA

Exercice 1991 (1er juillet 1990 - 30 juin 1991)

(en millions de dollars américains)

	BANQUE MONDIALE		IDA		TOTAL	
	N°.	Montant	N°.	Montant	N°.	Montant
PAR RÉGION						
Afrique	10	662,9	67	2 731,3	77	3 394,2
Asie	41	4 583,0	21	2 907,9	62	7 490,9
Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord	38	6 079,1	8	484,6	46	6 563,7
Amérique latine et Caraïbes	37	5 067,2	7	169,5	44	5 236,7
TOTAL	126	16 392,2	103	6 293,3	229	22 685,5
PAR OBJET						
Agriculture et développement rural	22	1 913,1	24	1 794,2	46	3 707,3
Sociétés financières de développement	8	1 695,0	3	156,8	11	1 851,8
Éducation	15	1 515,5	11	736,2	26	2 251,7
Industrie	11	1 767,1	1	215,9	12	1 983,0
Hors-projet	10	1 940,0	9	881,9	19	2 821,9
Pétrole, gaz et charbon	6	1 570,0	5	160,2	11	1 730,2
Population, Santé et nutrition	11	647,0	17	920,6	28	1 567,6
Électricité	5	1 189,0	3	155,0	8	1 344,0
Entreprises de petite envergure	3	636,0	1	5,7	4	641,7
Gestion du secteur public	3	166,0	1	45,0	4	211,0
Aide technique	6	284,5	6	82,2	12	366,7
Télécommunications	2	270,0	2	69,8	4	339,8
Transport	9	915,9	9	472,1	18	1 388,0
Développement urbain	10	1 077,1	6	178,3	16	1 255,4
Alimentation en eau et assainissement	5	806,0	5	419,4	10	1 225,4
TOTAL	126	16 392,2	103	6 293,3	229	22 685,5

TABLEAU II

Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'IDA aux pays en développement

(en millions de dollars américains)

	BANQUE MONDIALE		IDA		TOTAL	
	N°.	Montant	N°.	Montant	N°.	Montant
PAR EXERCICE*						
Cumulatif - 1968	549	11 418,1	116	1 831,8	665	13 249,9
Total 1969-1973 (AB 1969-1973)	374	8 917,8	273	3 931,6	647	12 849,4
Total 1974-1978 (AB 1974-1978)	666	24 372,3	376	7 947,4	1 042	32 319,7
Total 1979-1983 (AB 1979-1983)	711	44 908,0	518	16 368,1	1 229	61 276,1
1983-1984 (AB-1984)	129	11 947,2	106	3 575,0	235	15 522,2
1984-1985 (AB-1985)	131	11 356,3	105	3 028,1	236	14 384,4
1985-1986 (AB-1986)	131	13 178,8	97	3 139,9	228	16 318,7
1986-1987 (AB-1987)	127	14 188,2	108	3 485,8	235	17 674,0
1987-1988 (AB-1988)	118	14 762,0	99	4 458,7	217	19 220,7
1988-1989 (AB-1989)	119	16 433,2	106	4 933,6	225	21 366,8
1989-1990 (AB-1990)	121	15 179,7	101	5 522,0	222	20 701,7
1990-1991 (AB-1991)	126	16 392,2	103	6 293,3	229	22 685,5
TOTAL	3 302	203 053,9	2 108	64 515,3	5 410	267 569,2
PAR OBJET (Cumulatif au 30 juin 1991)						
Agriculture et développement rural		38 025,0		22 477,7		60 502,7
Sociétés financières de développement		20 591,6		2 277,6		22 869,2
Éducation		8 170,2		5 255,4		13 425,6
Industrie		15 449,5		2 097,9		17 517,4
Hors-projet		17 074,4		6 880,4		23 954,8
Pétrole, gaz et charbon		8 905,0		978,9		9 883,9
Population, Santé et nutrition		2 349,2		2 592,1		4 941,3
Électricité		34 476,7		5 348,7		39 825,4
Gestion du secteur public		1 616,0		307 7		1 923,7
Entreprises de petite envergure		4 691,8		626,5		5 318,3
Aide technique		733,4		975,6		1 709,0
Télécommunications		3 458,5		1 364,1		4 822,6
Transport		29 401,4		7 886,1		37 287,5
Développement urbain		8 927,5		2 695,5		11 623,0
Alimentation en eau et assainissement		9 183,7		2 781,1		11 964,8
TOTAL		203 053,9		64 515,3		267 569,2

* Les exercices désignent ceux du Groupe de la Banque mondiale (1er juillet au 30 juin).

TABLEAU III

Sommaire des opérations de la SFI au 31 décembre 1991

	Engagements totaux (en millions de dollars américains)	Déboursements
PAR EXERCICE		
Jusqu'en 1970	476,5	291,8
1970-1971	101,4	72,0
1971-1972	115,6	60,8
1972-1973	146,7	88,1
1973-1974	203,4	162,5
1974-1975	211,7	184,4
1975-1976	245,3	199,7
1976-1977	206,7	259,9
1977-1978	333,0	155,1
1978-1979	405,9	205,4
1979-1980	649,6	311,8
1980-1981	737,4	587,4
1981-1982	380,1	530,2
1982-1983	332,8	374,4
1983-1984	770,0	380,9
1984-1985	481,2	350,4
1985-1986	681,2	465,2
1986-1987	997,4	493,0
1987-1988	1 160,8	871,5
1988-1989	1 518,2	1 077,3
1989-1990	1 364,2	1 126,0
1990-1991	2 105,6	1 676,8*
Cumulatif au 30 juin 1991	13 544,012	9 924,6

* 1 248,8 millions de dollars américains versés au titre des comptes de la SFI; 428 millions de dollars américains pour les participants.

TABLEAU IV

Dépenses des emprunteurs de la Banque mondiale

et de l'IDA en biens et services au Canada

au 30 juin 1991

(en millions de dollars U.S.)

ANNÉE CIVILE	BANQUE MONDIALE	IDA	TOTAL
Cumulées au 31 décembre 1960	133,5		133,5
1961	8,2	-	8,2
1962	3,7	-	3,7
1963	5,6	7,4	13,0
1964	4,7	1,8	6,5
1965	5,4	2,7	8,1
1966	11,6	5,3	16,9
1967	13,2	14,7	27,9
1968	6,3	7,8	14,1
1969	4,4	11,0	15,4
1970	7,6	1,3	8,9
1971	11,1	2,2	13,3
1972	10,5	2,3	12,8
1973	12,4	5,1	17,5
1974	15,8	8,4	24,2
1975	22,1	15,0	37,1
1976	25,7	10,8	36,5
1977	34,5	4,8	39,3
1978	26,1	5,5	31,6
1979	44,4	8,1	52,5
1980	51,5	7,8	59,3
1981	94,3	14,5	108,8
1982	75,0	17,6	92,6
1983	82,3	26,9	109,2
1984	92,6	54,3	146,9
1985	94,3	39,7	134,0
1986	184,8	46,8	231,6
1987 (janv.-juin)	185,5	46,8	232,3
1988 AB 1988 (au 30 juin 1988)	182,1	47,4	229,5
AB 1989	197,0	45,0	242,0
AB 1990	164,0	41,0	205,0
AB 1991	139,0	34,0	173,0
TOTAL	1 949,2	536,0	2 485,2
Pourcentage du total des dépenses	2,3	1,9	2,2
Pourcentage des dépenses de l'exercice 1991	2,1	1,3	1,9